Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLE ORGANISATION ET NOUVEAUX LOCAUX

Centre social d'intégration des réfugiés statutaires : adoption d'un plan d'action suite à un audit interne

Dès le 24 mars 2005, le Centre social d'intégration des réfugiés statutaires (CSIR) rejoindra le Service de prévoyance et d'aide sociales au Bâtiment administratif de la Pontaise aux Casernes 2 à Lausanne.

Le Conseil d'Etat avait décidé de rattacher le CSIR au Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) à partir de janvier 2003, suite à la dénonciation de la convention par les trois oeuvres d'entraide constituant l'Association vaudoise pour l'intégration des réfugiés et des exilés (AVIRE) survenue fin 2001. Le CSIR emploie 11 postes à plein temps et gère une moyenne mensuelle de 210 dossiers de familles de réfugiés statutaires soutenues par l'aide sociale vaudoise (ASV) et le revenu minimum de réinsertion (RMR).

Dans un rapport remis en décembre 2004, l'Unité de contrôle et de Conseils (UCC) du SPAS a mis en évidence la nécessité de réorganiser le CSIR afin d'en améliorer ses prestations. L'UCC constate que la tenue des dossiers (pièces justificatives tels que relevés bancaires et postaux) et la gestion des données informatiques ne sont pas entièrement satisfaisantes dans environ 1/3 des dossiers audités. Les erreurs observées sont en partie attribuables à des lacunes de procédures et de directives internes. Suite à ce constat, le SPAS introduira des procédures de tenue dynamique des dossiers, ainsi qu'un système de contrôle interne au CSIR. Un projet de réorganisation du CSIR a également été établi avec la participation de ses collaborateurs. La répartition des rôles entre assistants sociaux et personnel administratif, ainsi que leurs cahiers des charges respectifs et les processus de travail seront revus. Un plan d'action a été présenté au personnel et sera suivi régulièrement. Un nouvel audit est prévu en 2006.

Les prestations sociales fournies aux réfugiés par le CSIR sont de bonne qualité et elles ne sont pas mises en cause par le rapport. En revanche, le volet intégration sociale et professionnelle sera renforcé dans la nouvelle organisation qui sera présentée début avril aux collaborateurs.

Un résumé du rapport de l'UCC est disponible sur demande, auprès du Service de prévoyance et d'aide sociales.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 mars 2005

DSAS, Christine Schaub, Cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, tél. : 021 / 316 50 04 Anouk Farine-Hitz, DDC du DSAS, tél. : 021 / 316 50 04 Pierre-Yves Maillard, Chef du DSAS, tél. : 021 / 316 50 06